L’apprentissage du vélo, par les enfants à l'école et les adultes dans les vélos écoles, n'apparait pas dans le plan, ce qui est pourtant le point de départ des futurs cyclistes.

S’il existe désormais une obligation d'un espace pour le stationnement vélo dans l'habitat collectif, quid de l'aide apportée pour aménager un espace sécurisé dans les immeubles anciens ?

10% des déplacements (action 7/8). N'y a-t-il pas une coquille dans le pourcentage annoncé ? Ce chiffre est censé être dépassé.

Pour les déplacements courts, le GPSEA devrait limiter l'usage de la voiture et utiliser davantage les vélos à assistance électrique.

Le vélo n'est pas le véhicule qui ne sert que les dimanches et jours fériés ainsi que pendant les vacances.

Les cyclistes veulent être sécurisés dans leurs déplacements par la mise en place de pistes cyclables protégées des véhicules motorisés et des piétons.

Exemple à ne pas faire : faire mettre pied à terre, aux nombreux cyclistes, sur une longueur de 15m, afin d'éviter d'effectuer certains travaux. Vu dans un autre territoire.

Donner envie d'avoir envie, ce n'est pas qu'une chanson !

Quelques élus pourraient assurer la promotion de sorties vélo.

Le GPSEA devrait prendre des mesures incitatives envers ses agents pour les orienter vers les circulations douces ou le covoiturage.